

## ÉVALUATION DES RISQUES À LA SANTÉ LIÉS À L'ACTIVITÉ DE L'USINE DE BÉTON BITUMINEUX DE LA CARRIÈRE ST-BARTHÉLEMY (1990) LTÉE PAR LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DU CISSS DE LANAUDIÈRE



### Contexte

Dans le cadre de son mandat de protection de la santé de la population, la Direction de santé publique (DSPublique) du Centre intégré de santé et de service sociaux (CISSS) de Lanaudière s'est penchée sur la situation de l'usine de béton bitumineux de l'entreprise La Carrière Saint-Barthélemy (1990) Ltée. À partir de l'année 2010, plusieurs citoyens de la municipalité de Saint-Barthélemy ont formulé des plaintes et exprimé des craintes au sujet des fumées produites par l'usine, en particulier lors de son démarrage. L'origine du problème était déjà bien connue : l'usine est située dans le secteur nord-est d'une carrière (photo 2) et la fumée est évacuée à la hauteur du sol dans le village lorsque le vent souffle dans cette direction (photos 3 et 4).





Photo 3

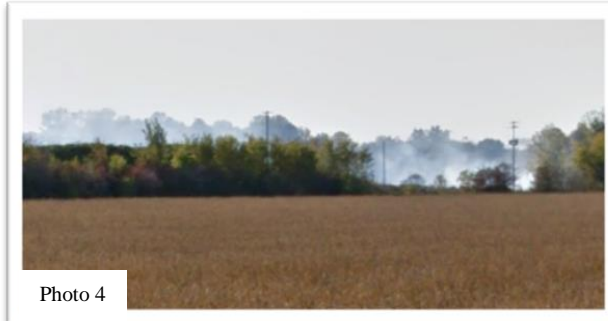


Photo 4

En 2011 et 2012, les différentes parties concernées, c'est-à-dire la municipalité de Saint-Barthélemy, la DSPublique, l'entreprise, ainsi que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), ont participé à la recherche d'une solution en concertation.

## Démarche

Afin de mieux comprendre la situation, la DSPublique a demandé au MDDELCC de faire une analyse des contaminants dans l'air extérieur. Le but de la démarche était d'identifier les contaminants présents, d'en mesurer la concentration, et de déterminer quelle proportion de la concentration était due à l'activité de l'usine. Les échantillons ont été collectés dans l'air extérieur en plusieurs points géographiques près du site de la carrière et ailleurs sur le territoire de la municipalité durant quatre journées à l'été 2012. Le laboratoire mobile TAGA (photo 5) s'est positionné à différents lieux choisis pour procéder à la collecte des échantillons et aux mesures de contaminants, ce qui s'ajoutait aux stations fixes d'échantillonnage mises en place par le MDDELCC. À partir des résultats de cette analyse, la DSPublique a procédé à une évaluation des risques à la santé liés à l'activité de l'usine à partir des connaissances scientifiques et médicales. En janvier 2014, D<sup>re</sup> Muriel Lafarge et Mme Élyse Brais ont complété un avis de santé publique intitulé *Évaluation sanitaire de l'exposition aux contaminants dans l'air ambiant provenant de l'exploitation de La Carrière Saint-Barthélemy - Avis de santé publique*.



Photo 5

## Résultats

Dès le départ, l'analyse du MDDELCC a permis d'éliminer l'existence d'un danger pour certains contaminants évalués, soit les composés azotés, les composés soufrés et les composés organiques volatils. Par contre, trois autres contaminants dont la concentration augmentait à cause de l'activité de l'usine étaient plus préoccupants, soit les particules, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et les odeurs. Comme l'usine ne fonctionne pas en continu durant toute l'année et seulement pour des périodes de huit heures par jour, c'est l'exposition dite « aiguë » qui a été évaluée. Une exposition aiguë entraîne des effets potentiels à la santé qui sont ressentis dans les heures ou les jours suivant l'augmentation de la concentration des polluants, c'est-à-dire lors des pics de pollution. Pour les contaminants qui préoccupaient la DSPublique, il n'existe pratiquement pas de normes légales auxquelles comparer les résultats obtenus pour l'analyse. Cependant, la DSPublique a utilisé des principes de toxicologie et des valeurs guides d'organismes scientifiques variés pour évaluer le risque.

Pour ce qui est des particules, on les définit comme l'ensemble des aérosols émis dans l'atmosphère sous forme solide ou liquide. Il est connu que toute augmentation peut entraîner des effets sur les systèmes cardiovasculaire et respiratoire des personnes plus sensibles aux effets aigus de la pollution (femmes enceintes, nouveau-nés, enfants, personnes âgées, personnes atteintes de maladies cardiovasculaires ou respiratoires, diabétiques, etc.). C'est en particulier le cas chez les enfants asthmatiques qui n'ont pas de traitement adéquat de leur asthme.

Pour les contaminants appelés HAP, le risque doit être réduit autant que possible étant donné que certains d'entre eux sont cancérigènes. Cependant, l'analyse du MDDELCC ne disposait pas de la capacité d'identifier les types de HAP présents. Par mesure de précaution, la DSPublique a recommandé de réduire autant que possible l'exposition de la population aux HAP.

Enfin, l'apparition des odeurs était associée simultanément à l'augmentation d'autres contaminants. En santé publique, les odeurs sont considérées comme des nuisances, mais il est également connu qu'elles peuvent entraîner des effets psychologiques et physiologiques nuisant au bien-être des gens. Les risques associés à la présence des trois contaminants pouvant être préoccupants, la DSPublique avait donc comme objectif de réduire le plus possible leur présence environnementale.

## **Recommandations**

Une solution qui semblait rallier toutes les parties consistait à déplacer l'usine hors du fond de la carrière sur le terrain de l'entreprise. Cette recommandation apparaissait comme la plus appropriée pour la population comme pour les parties impliquées; elle ne réglait pas tous les problèmes, mais elle entraînait assurément une amélioration de la situation. Étant donné que la démarche de concertation se poursuivait au même moment, l'avis de santé publique n'a pas été publié, ni diffusé lors de sa complétion en janvier 2014. L'avis a uniquement été transmis aux différentes parties impliquées dans la démarche. Malheureusement, le processus de concertation n'a pas permis de mettre en place cette solution alternative. Par ailleurs, aucune nouvelle plainte n'a été formulée par les citoyens depuis 2012, ce qui est probablement le reflet de la diminution de l'activité de l'usine.

La DSPublique du CISSS de Lanaudière maintient un dialogue ouvert avec la municipalité. Nous soutenons la concertation locale et nous sommes disponibles pour appuyer les initiatives en vue de diminuer l'exposition de la population de Saint-Barthélemy aux polluants. Dans le cadre de notre mandat, D<sup>r</sup> Daniel Paquette a produit un résumé de l'avis de santé publique afin de le diffuser à la population. Il est maintenant déposé comme publication sur le site Web du CISSS de Lanaudière ([www.santelanaudiere.qc.ca](http://www.santelanaudiere.qc.ca)). La DSPublique est disponible pour répondre aux questions concernant ce dossier (par téléphone, au numéro 450-759-1157, poste 4223; par courriel, à l'adresse [daniel.paquette@ssss.gouv.qc.ca](mailto:daniel.paquette@ssss.gouv.qc.ca)).